



Union Patriotique

DU RHONE

BULLETIN OFFICIEL PARAISSANT LE 1^{er} DE CHAQUE MOIS

et envoyé gratuitement à tous les membres donateurs souscripteurs et associés

ADRESSER LA CORRESPONDANCE

au Siège social :

5, place de la Miséricorde, Lyon

Abonnement facultatif : 2 francs

Français ! rien que Français !
V. DE LAPRADE.

LES ADHÉSIONS ET ABONNEMENTS

sont également reçus

5, place de la Miséricorde, Lyon

Le mardi de chaque semaine
de 7 à 9 h. du soir

Les Toasts du 26 août à bord du *Pothuau*

TOAST DU PRÉSIDENT

Je remercie Votre Majesté Impériale et Sa Majesté l'Impératrice d'avoir si gracieusement accepté de venir passer quelques instants sur l'un des bateaux de notre flotte. J'en suis d'autant plus heureux, qu'il m'est ainsi possible de leur dire, à l'ombre de nos couleurs, combien je suis touché de l'hospitalité qu'elles nous ont offerte et jusqu'à quel point nous sommes reconnaissants au peuple russe, de l'accueil grandiose qu'il a fait au Président de la République française.

Votre Majesté a voulu arriver en France escortée par les marins russes et français; c'est au milieu d'eux, qu'avec une profonde émotion, je salue la Russie avant mon départ.

La marine française et la marine russe doivent être fières de la part qu'elles ont prises, dès le premier jour, dans le grand événement qui a fondé l'intime amitié de la France et de la Russie.

Elles ont rapproché des mains qui se tendaient et permis à deux nations amies et alliées, guidées par un idéal commun de civilisation, de droit et de justice, de s'unir fraternellement dans la plus sincère et la plus loyale des étreintes.

Je lève mon verre en l'honneur de Votre Majesté, de Sa Majesté l'Impératrice. Au moment de me séparer d'elles, je les prie de recevoir les vœux ardents que je forme pour leur bonheur et celui de la famille impériale.

Au nom de la France, je bois à la grandeur de la Russie.

TOAST DU CZAR

L'empereur a répondu au toast du président :

Les paroles que vous venez de m'adresser, Monsieur le Président, trouvent un vif écho dans mon cœur et répondent entièrement aux sentiments qui m'animent ainsi que la Russie entière.

Je suis heureux de voir que votre séjour parmi nous crée un nouveau lien entre nos deux nations amies et alliées, également résolues à contribuer par toute leur puissance au maintien de la paix du monde, dans un esprit de droit et d'équité.

Encore une fois, laissez-moi vous remercier de votre visite, Monsieur le Président, et vider mon verre en votre honneur et à la prospérité de la France.

TÉLÉGRAMMES

A M. Félix Faure, président de la République, Paris.

L'Union patriotique du Rhône, au nom des Sociétés d'Alsaciens-Lorrains, de tir, gymnastique, colombophilie, sauvetage, anciens militaires, prie respectueusement M. le Président de la République, d'agréer ses félicitations chaleureuses et émues pour son triomphal voyage en Russie et l'heureuse signature du traité d'alliance fondé sur le droit et l'équité.

Le Comité de l'Union patriotique du Rhône.

Le Comité central de la Fédération des Sociétés alsaciennes-lorraines de France et des colonies a fait parvenir à M. Félix Faure l'adresse suivante :

Monsieur le Président,

Quand la patrie française se proclame heureuse de saluer votre retour avec enthousiasme, comment les Alsaciens-Lorrains ne seraient-ils pas heureux et ne vous acclameraient-ils pas ?

La Fédération des Sociétés alsaciennes-lorraines de France et des colonies vous envoie son juste et profond hommage pour le grand acte que vous venez de consommer. A cet acte, elle attache un prix particulier en raison de la solennelle affirmation de Sa Majesté le Tsar et de la vôtre, Monsieur le Président, que l'alliance qui fait la joie des deux nations aura pour base le droit, la justice et l'équité.

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU COMITÉ

Réunion mensuelle du 21 juillet. — Présidence de M. Sanaoze.

CONDOLÉANCES

A l'ouverture de la séance, M. le président présente les condoléances affectueuses du Comité à notre collègue, M. Philippe Anstett, pour le deuil dont il vient d'être frappé par la perte inattendue de son oncle, le docteur Anstett, décédé, le 19 juin, à Soultz-sous-Forêt (Alsace).

Le docteur Anstett pratiqua pendant trente ans son art dans cette localité, située au centre de ces villages qui portent les noms tragiques de Reichshoffen, Wœrth et Morsbronn. Il fut un de ceux qui visitèrent longuement le terrain de la lutte le soir de la bataille et fut assez heureux pour secourir bon nombre de blessés français.

Le docteur Anstett était frère de notre regretté ami Anstett, l'ancien président des Sociétés alsaciennes et lorraines de Lyon, professeur au Lycée et à la Faculté des Lettres, qui a laissé dans notre région un si bon souvenir de patriotisme.

CORRESPONDANCE

Lecture est donnée des lettres de remerciements de nos amis Parant et Patlé, en réponse aux félicitations qui leur ont été adressées par le Comité, à l'occasion des distinctions dont ils ont été récemment l'objet; de la correspondance échangée avec M. Diederichs, de Bourgoin.

ADHÉSION

Le Comité inscrit avec plaisir l'adhésion de la Société des Anciens Combattants de Bourgoin, obtenue à la suite des démarches de MM. Sanaoze et Dontenville, au cours du banquet auquel ils ont participé le 20 juin.

DÉLÉGATIONS

M. Sanaoze, président, est délégué à la fête de l'Alsace-Lorraine; M. Kœnig, secrétaire général, à celle de la Fraternelle de Fontaines-sur-Saône. Ces deux réunions auront lieu le 4 juillet.

Un délégué sera ultérieurement désigné pour assister à la fête annuelle (33^e anniversaire) de la Compagnie maritime de sauvetage, 19 septembre, au Palais de la Bourse.

PRIX ET RÉCOMPENSES

Des récompenses sont accordées aux Concours annuels de la Société de Tir de l'Armée territoriale, et de l'Association de gymnastique de Lyon et du Rhône.

ŒUVRE DES PLAQUES COMMÉMORATIVES

Le Comité décide que de nouvelles démarches seront faites auprès de MM. les Doyens des Facultés et de l'Association des Etudiants.

M. Geys, capitaine en retraite, accepte d'être notre délégué dans la commune de Craponne qu'il habite.

La séance est levée à 10 heures 15.

Réunion mensuelle du 18 août.

La séance est ouverte à neuf heures, sous la présidence de M. Chambard-Hénon, vice-président, remplaçant M. Sanaoze, excusé.

CONDOLÉANCES

M. le président de la séance se fait l'interprète des sentiments unanimes du Comité, devant le deuil profond qui vient d'éprouver notre cher vice-président, M. le colonel Polonus, en la personne de la dévouée compagne de sa vie.

REMERCIEMENTS

M. Mérou, consul de France à Galveston (Texas), remercie chaleureusement le Comité pour l'insertion de sa lettre et la publication du chant, paroles et musique, *Le Drapeau*, qui sera encarté dans le présent bulletin.

PRIX ET RÉCOMPENSES

L'Alerte et l'Avenir de Lyon obtiennent des récompenses pour leur concours annuel.

ŒUVRE DES PLAQUES COMMÉMORATIVES

M. le docteur Michel, délégué à l'Arbresle, a fait un versement de 678 fr. 25, auquel s'est ajoutée une liste de souscription de 65 fr. recueillie par M. Bruchon, juge de paix dans le même canton. M. Jules Dumond, ancien directeur de la Caisse d'Epargne, s'inscrit pour 50 fr.; M. Claudius Dupuis, pour 20 fr.

Tous ces généreux donateurs sont chaleureusement remerciés.

Sur les renseignements fournis par notre collègue, M. Gouverne, maire de St-Cyr, la conférence projetée à Limonest, aura lieu le deuxième dimanche d'octobre et sera faite par M. Dontenville.

La séance est levée à 10 heures.

Réunion extraordinaire du 1^{er} septembre. — Présidence de M. Sanaoze.

Cette réunion a été motivée par le voyage du chef de l'Etat en Russie et la conclusion solennelle de l'alliance franco-russe.

Tous les Français se sont réjouis à l'annonce de ce grand événement qui fera époque dans notre histoire.

Aussi M. le président donne-t-il lecture d'un projet d'adresse à insérer dans tous les journaux et dont le texte est publié plus loin.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité ainsi que celle d'un télégramme à envoyer à M. Félix Faure, présentée par M. Reybet.

CORRESPONDANCE ET DÉLÉGATIONS

Sont lues des lettres de M. le Dr Michel et de la Société de Tir de l'Armée territoriale.

M. le Dr Chambard-Hénon présidera, le 5 septembre, la fête des *Vétérans de la Marine*.

M. D. Kœnig présidera, le 12 septembre, la fête annuelle de l'*Avenir de Lyon*.

DEMANDE DE PRIX

Sur la demande du Comité d'organisation du 5^e championnat fédéral (Fédération du Rhône et du Sud-Est), le Comité vote une médaille à ce concours, sous la réserve que cette récompense soit remise à un gymnaste appartenant à une société adhérente à l'*Union patriotique du Rhône*, conformément à nos statuts et règlements.

La séance est levée à 10 heures et demie.

SAGES CONSEILS

Au cours du voyage de M. Félix Faure, Président de la République, en Dauphiné et en Savoie, un banquet lui a été offert à Valence.

M. Chambaud, président de la Chambre de commerce, a prononcé une allocution et porté la santé du Président de la République.

M. Félix Faure a répondu :

« Je n'ai pas besoin de vous dire, Monsieur le président de la Chambre de commerce de Valence et Monsieur le président du Tribunal de commerce de Romans, avec quel plaisir j'ai accepté de me rencontrer aujourd'hui avec vous. Vous avez fait appel à mes souvenirs, et je m'en réjouis. J'ai connu beaucoup d'entre vous dans le monde des affaires et je vous ai toujours trouvés, comme je vous retrouve aujourd'hui, des hommes d'initiative, de volonté, de responsabilités, d'ardents patriotes.

« Le langage que vous venez de tenir prouve jusqu'à l'évidence que les principes de 1789 sont toujours à la base de notre société.

« Vous revendiquez la responsabilité personnelle, l'initiative; vous vous adressez moins aux pouvoirs publics qu'au courage, qu'à la bonne volonté de tous; j'ai le droit de vous dire, m'associant à vos paroles : aidons-nous, aidons les petits et les humbles, travaillons tous dans l'idée commune de la grandeur de la patrie.

« Personne n'a le droit de se plaindre sous un gouvernement libéral, car tous nous avons la faculté de pouvoir prendre la parole pour défendre nos intérêts, lorsque ces intérêts restent dans la limite de la justice et de l'équité.

« Oui, assurément, nous traversons une époque qui n'est pas, au point de vue économique, exempte de difficultés; mais c'est à l'initiative privée qu'il faut faire appel. Je connais certains débouchés que vous avez pu laisser perdre. Vous avez des enfants, envoyez-les au dehors, faites-leur voir du pays (Applaudissements).

« C'est à l'étranger qu'il faut, avec le sentiment de la force de notre production nationale, étudier le besoin des autres régions et chercher des clients là où d'autres veulent nous les arracher.

« C'est dans ces sentiments, certain d'être compris par les hommes qui m'écoutent, que je lève mon verre à la grandeur et à la prospérité de l'industrie et du commerce de la France, et, si je puis m'exprimer ainsi, à la prospérité de l'industrie et du commerce de la Drôme » (Vifs applaudissements).

D'autre part, nous extrayons le passage suivant de l'excellent discours prononcé le 3 août, à la distribution des prix des écoles primaires du 6^e arrondissement, par M. Favre, conseiller municipal, ancien président du Tribunal de commerce.

.....
 Tout le monde veut entrer dans les carrières dites libérales, tout le monde veut être fonctionnaire à n'importe quel degré de l'échelle, même au plus bas.

Manifeste de l'Union Patriotique du Rhône

L'alliance entre la France et la Russie vient d'être solennellement proclamée dans des circonstances inoubliables.

En présence d'un événement d'une portée aussi considérable, l'Union patriotique du Rhône, fidèle à son mandat, se doit à elle-même de prendre sa part de la joie générale et de commenter les bienfaits d'une semblable entente.

Retournons quelques feuillets de notre histoire nationale et méditons sur le chemin parcouru depuis la date néfaste de nos derniers désastres.

Malgré vingt-sept années écoulées, ne dirait-on pas qu'elle est d'hier la sentence du vainqueur sans scrupule proclamant la déchéance de la nation française? « *Finis Galliae!* »

Quel terrible réveil que celui qui marqua notre douloureuse chute! Notre amoindrissement devant l'univers habitué à se guider sur notre étoile vers le progrès et l'idéal, nos frontières ramenées à celles du XVI^e siècle, le défi insolent jeté à la conscience universelle par le triomphe de la force sur le droit et le retour aux principes du moyen âge, notre isolement complet enfin.

Au milieu des manifestations enthousiastes de l'heure actuelle, il est bon d'évoquer le souvenir de ces heures sombres qui semblaient sonner le glas de la patrie!

Notre reconnaissance envers tous ceux qui, de près ou de loin, contribuèrent, depuis cette époque, à assurer le relèvement du pays, n'en sera que plus vivace et plus profonde.

Combien sont morts en chemin dont l'âme doit tressaillir aujourd'hui de patriotique fierté dans la tombe!

Au lendemain de nos malheurs, la France au travail se voyait de nouveau menacée lorsqu'une main amie se tendit vers elle et lui rendit la confiance en l'avenir.

Alexandre II et le général Leflô, Gambetta et Skobelev, Alexandre III et Carnot, noms inséparables de la période qui vient d'avoir son heureux couronnement par le pacte d'alliance, signé au nom des deux nations par M. Félix Faure, Président de la République française, et Nicolas II, empereur de Russie.

Et maintenant que, suivant l'expression fort justement employée par ce souverain, « le dernier tour de clef a été donné », à chacun de nous d'accomplir son devoir, même dans la sphère la plus modeste.

Puisqu'un tel rayon d'espérance brille dans notre ciel, travaillons de plus en plus à ce qui grandit l'influence française, à ce qui fortifie et élève les cœurs par l'union.

Les sacrifices imposés par le souci légitime de la sécurité du pays doivent trouver leur compensation dans le développement de nos ressources économiques, dans un redoublement croissant de l'activité nationale à tous les degrés, dans une meilleure organisation du travail au point de vue technique.

En attendant le retour de la victoire du côté du droit et de l'équité, mots sacrés qui planeront désormais sur les drapeaux des deux armées alliées, saluons chaleureusement cette entente cordiale de nos deux peuples, faits pour se comprendre et s'aimer.

A l'abri de cette alliance, il nous est permis, sans aucune appréhension, d'entrevoir l'aurore d'un avenir réparateur et aussi de préparer dignement l'hommage dû à tous nos morts de 1870-71, en menant à bien l'œuvre des Plaques commémoratives cantonales, institution destinée à s'étendre à la France entière.

Vive la France! Vive la Russie!

Le Comité de l'Union patriotique du Rhône.

Œuvre des Plaques Commémoratives

Nos écoliers sont en vacances. Ils ont fait avec joie trêve aux pénibles labeurs de l'année scolaire et rétablissent l'équilibre entre le physique et le moral par des exercices prolongés et animés, ainsi que le commande leur âge.

Au milieu des promenades et des jeux, le souvenir des leçons reçues ne s'efface pourtant pas entièrement de leur mémoire enfantine.

Entre toutes ces leçons de l'année 1897, il en est certainement une qui reste profondément gravée en eux: c'est l'enseignement inoubliable devant découler de

nos désastres de 1870 et qu'on ne peut rejeter à son aise comme un héritage ennuyeux et suranné; c'est la pensée persistante que l'Union Patriotique du Rhône a traduite par le projet des Plaques commémoratives cantonales en cours d'exécution.

La générosité native de tous ces jeunes cœurs a produit chez eux un sublime élan; en peu de temps les souscriptions recueillies dans les écoles primaires du Rhône ont produit une somme collective de plus de 1,200 fr., ne l'oublions pas.

Est-il absolument vrai de dire que c'est une leçon reçue par nos écoliers? Pour une part, assurément.

Cependant il paraîtrait plus équitable de proclamer en même temps que les enfants ont donné à leurs concitoyens de tout âge et de tout rang, l'exemple d'un devoir sacré à accomplir.

Profondément touchés de cette pensée de justice, qui veut que nul ne soit oublié dans l'hommage de gratitude dû par les survivants aux victimes du sacrifice suprême de la vie pour la patrie, nos écoliers se sont associés d'enthousiasme à l'œuvre des Plaques Commémoratives et leur ont assuré une nouvelle consécration, la plus sincère qui puisse être.

Aussi devons-nous applaudir d'une façon unanime au patriotisme de ces petits Français et adresser un appel chaleureux à tous les Lyonnais, à tous les habitants du Rhône, pour venir grossir de leur obole la somme déjà considérable qui a été recueillie et qui, à l'heure actuelle, dépasse dix mille francs.

Nous rappelons que les souscriptions en faveur des Plaques commémoratives sont reçues tous les mardis, de sept à neuf heures du soir, au siège de l'Union Patriotique du Rhône, 5, place de la Miséricorde.

(Inséré aux journaux lyonnais, le 12 août 1897.)

7^e liste de souscription.

Anciens militaires du 99^e de ligne, 10 fr. — Ecole de garçons de Caluire (bourg), 12 fr. 25. — Ecole de Caluire (Bissardon), 10 fr. — Ecole de filles, Caluire (Bissardon), 6 fr. — M. Chapiron, 5 fr. — M. Louis Brisac, à Lyon, 5 fr. — Société de tir de l'armée territoriale, à Lyon, 20 fr. — Ecoles de Lamure-sur-Azergues, 22 fr. 70. — M. Rochand, 1 fr. — Commune de Dommartin, 20 fr.

Liste du Consistoire Israélite de Lyon

MM. Henri Gaisman, président, 25 fr. — Albert Gaisman, 10 fr. — Casimir Nathan, 10 fr. — Ulmo frères, 5 fr. — Bickert, 10 fr. — Un Parisien, 2 fr. — La Grande Maison, 5 fr. — A. Storck, 5 fr. — Prègre Mathias, 5 fr. — Bloch frères, E. et L., 5 fr. — R. et M. Lévy frères, 5 fr. — Edmond Cerf (Au Grand Bon Marché), 5 fr. — Vve J. Ulmer, 2 fr. — Fernand Franck, 2 fr. — Le Grand Rabbin, Alfred Lévy, 5 fr. — Alphonse Veil, 5 fr. — Julien Aron, 5 fr. — Schneider Raphaël, 5 fr. — Constant Marix, 5 fr. — Paul Marix, 5 fr. — Achille Picard, 5 fr. — Emile Lévy, 5 fr. — Georges Félix, 5 fr. — Vve Bernard-Lévy, 5 fr. — Moyse Bernard-Lévy, 5 fr. — Moyse Lévy, 5 fr. — Achille Séligmann, 5 fr. (total 161 fr.),
Total de la 7^e liste..... 272 fr. 95

8^e liste de souscription.

MM. Jean Coignet, 3, rue Rabelais, 50 fr. — Louis Pradel, 10 fr. — Auguste Radisson, 20 fr. — F. Ferrand et C^{ie}, 10 fr. — Picard, à St-Fons, 10 fr. — Schmoll, représentant, à Lyon, 5 fr. — Mercier, 5 fr. — Jules Dumond, administrateur de la Caisse d'Épargne de Lyon, 50 fr. — Claudius Dupuis (brasserie Lyon-Croix-Rousse), 20 fr. — Ehrhart, président des Excursionnistes lyonnais, 6 fr. — le docteur Michel, de l'Arbresle, listes diverses, 678 fr. 25. — Bruchon, juge de paix, de l'Arbresle, liste, 65 fr.

Total de la 8^e liste..... 929 fr. 25

7^e et 8^e listes 1.202 fr. 20

Total des listes précédentes... 9.028 fr. 65

Total à ce jour..... 10.230 fr. 85

Nous avons appris officieusement que le Conseil général, dans sa session d'août, a accordé à l'Œuvre des Plaques Commémoratives une nouvelle allocation de 200 francs, ce dont l'Union Patriotique du Rhône a été vivement touchée.

Détail des listes de l'Arbresle.

Liste de M. le Dr Michel

MM. Aynard (Edouard), député, 50 fr. — Colin, 5 fr. — Pagnard, 0 fr. 50. — Fougère, 1 fr. — Gros, 1 fr. — Pignard, 1 fr. — Larriou, 0 fr. 50. — Ribagnac, 0 fr. 50. — Souche, 0 fr. 50. — Enjalran, 0 fr. 50. — Perrachon, 0 fr. 50. — Dupuy, 0 fr. 50. — Foray, 2 fr. — Bastide, 0 fr. 50. — Vve Gojon, 1 fr. — Anonyme, 0 fr. 50. — Pelletier, 0 fr. 50. — Id. 0 fr. 50. — Marchand, 0 fr. 50. — Ovisse, fils, 1 fr. — Mure, 1 fr. — Vagneux, 1 fr. — Poizat (Antoine), 1 fr. — Nicolas (Jean), 1 fr. — De Saint-Jean (Antoine), 1 fr. — Clautrier (Jean), 2 fr. — Poncet (Jean-Claude), 1 fr. — Gentil (Joseph), 0 fr. 50. — Mlle Lagarde, 1 fr. — Blanc, 0 fr. 50. — Durieux, 0 fr. 50. — Sivelse (Claude), 0 fr. 50. — Suarada, 0 fr. 50. — Coquet, 1 fr. — Lemaçon, 1 fr. — Favre, 0 fr. 50. — Id. 0 fr. 50. — Benoît, Tabard et Cie, fabricants de soieries, 5 fr. — Louis Denis, 0 fr. 50. — Combet, 0 fr. 50. — Place, 1 fr. — Anonyme, 0 fr. 50. — D. Eillet, 0 fr. 50. — Crillon, 0 fr. 50. — Durieux, 0 fr. 50. — Poncet, 0 fr. 50. — Duplan, 0 fr. 50. — Vve Solvéry, 0 fr. 50. — Brevost, 1 fr. — Borel, 0 fr. 50. — Vve J. Picard, 0 fr. 50. — Garillon, 0 fr. 50. — F. Labbé, 0 fr. 50. — Vve Lamblin, 0 fr. 50. — Claude Dutel, 0 fr. 50. — Vve Ferrière, 0 fr. 50. — Vve Favre, 0 fr. 50. — Jocelyn Fontan, 0 fr. 50. — Joseph Foray, 1 fr. — Debilly, 0 fr. 50. — Pipard, 2 fr. — Ollagnier, 2 fr. — Bégon, 2 fr. — J. Grillet, 2 fr. — Huot, 1 fr. — Anonyme, 1 fr. — Philip, 1 fr. — Desigaud, 2 fr. — Magat, 1 fr. — Louis Brun jeune, 1 fr. — Raynard, 1 fr. — Demours, docteur en droit, 2 fr. — M. le lieutenant des pompiers, 1 fr. — Mermel, 1 fr. — Pigé, 1 fr. — Masson, 1 fr. — Cuissart, conseiller municipal, 1 fr. — L'abbé Chapart, vicaire à l'Arbresle, 3 fr. — Radix, curé à Eveux, 5 fr. — Mme Laurent Garnier, 0 fr. 50. — Chapet, 2 fr. — Jacquillon, 2 fr. — H. Lancelot, 1 fr. — Péaud, 1 fr. — Rainbaud, 2 fr. — Métra, 1 fr. — L'abbé Dumont, vicaire à l'Arbresle, 3 fr. — Ponthus, 1 fr. — Blondel, 2 fr. — Pallud, 2 fr. — Vitou, 1 fr. — Lourd (à Lyon-Vaise), 2 fr. — Madignier, 2 fr. — Damard, 2 fr. — Creusevon, 1 fr. — Pierre Gentil, 1 fr. — Dousson, 1 fr. — Mantet, 2 fr. — Terrasse, 5 fr. — Carion, conseiller d'arrondissement, à Bibost, 20 fr. — Dr Michel, à l'Arbresle, 10 fr. — Anonyme, 2 fr. — X..., vétérinaire, 5 fr. — Roche, 2 fr. — Mme Huguet et sa petite fille, 2 fr. 50. — Chapelle, 5 fr. — Charassin, notaire, 2 fr. — Anonyme, 1 fr. — Marcellin, 1 fr. — Anonyme, 2 fr. — M. Ollagnier, 1 fr. — H. Ollagnier, 2 fr. — Mercier, curé de l'Arbresle, 5 fr. — Gojon, 2 fr. — Cozona, notaire, 6 fr. — Landauer (à Lyon), 1 fr. — Delamare, entrepreneur, 5 fr. — Madinier, Sain-Bel, 1 fr. — Chambon, St-Germain sur-l'Arbresle, 1 fr. — Perret (à Tarare), 2 fr. — Georges (à Lyon), 1 fr. — Dru, conseiller général, à Lentilly, 5 fr. — Nétien, à l'Arbresle, 2 fr. — Clavier, à Lentilly, 1 fr. — Vincent (Michel), à Lentilly, 1 fr. — Mazalon (Jean), 1 fr. — Dubost (Jean), 1 fr. — Clayette, ex-maire à l'Arbresle, 5 fr. — Grillet, 0 fr. 50. — Bruyas, 1 fr. — Gardin, 0 fr. 50. — Vulpat, 0 fr. 50. — Nirval, 0 fr. 50. — Renon, 1 fr. — Auguste Pivot, 0 fr. 50. — Arrivet, 2 fr. — A. Nachury, 5 fr. — Audibert, 5 fr. — Louis Zaccarel, à St-Germain-sur-l'Arbresle, 5 fr. — Binder, 2 fr. — Marius Trévoux, 0 fr. 50. — Gachon, 0 fr. 50. — Pétrus Giraud, 5 fr. — Barthélemy Giraud, 3 fr. — Gillet, 2 fr. — Dr Adenot, à Lyon, 5 fr. — Félix Mangini, maire de St-Pierre-la-Palud, 50 fr. — Colomb, 2 fr. — J.-M. Passeron, 2 fr. — J. Nicolas, 2 fr. — J.-M. Pelozat, 2 fr. 50. — Recolin, ingénieur, 5 fr. — C. Blain, 3 fr. — A.-F. Barudio, 3 fr. — Dubœuf, 1 fr. — Régipas, 1 fr. — Jourdan, 1 fr. — J. Brun, 2 fr. — Batton, 0 fr. 50. — Morel, 1 fr. — Faure, chef des ateliers, 2 fr. — Giraud (Benoît), 1 fr. — Charles Leuillet, 0 fr. 50. — Guillot (François), 2 fr. — J. Chollet, 2 fr. — Chambon, 3 fr. — A. Barudio, 3 fr. — Pupier, 2 fr. — Joyet, 1 fr. — Vergnais (Alexis), 2 fr. — Jean Jard, 3 fr. — Bernard Pelozat, 1 fr. — J.-M. Duperray, 1 fr. — Michel Jaime, 2 fr. — Pierre Martinon, 1 fr. — Pierre Coste, 1 fr. — Aimé Accarie, 1 fr. — J.-C. Berthaud, 2 fr. — Félix Lamure, 1 fr. — J.-B. Desgrange, 1 fr. — Jules Morel, 0 fr. 50. — François Dumas, 1 fr. — J.-M. Giraudon, 1 fr. — J.-M. Blanchon, 1 fr. — J.-C. Chambe, 2 fr. — Benoît Rollin, 0 fr. 50. — J.-M. Janin, 1 fr. — François Chaudy, 1 fr. — J. Perruquon, 2 fr. — Louis Brun, 1 fr. — J. Cazetto, 1 fr. — F. Salle, 2 fr. — J.-M. Chalandon, 2 fr. — J. Joyet, 2 fr. — P. Tabard, 2 fr. — J.-B. Dumas, 1 fr. — J.-B. Dru, 2 fr. — A. Jubin, 1 fr. — Michel Régipas, 1 fr. — C. Passeron, 1 fr. — F. Félix, 1 fr. — B. Dubost, 1 fr. — J. Pinet, 2 fr. — J.-C. Gervais, 2 fr.

Souscriptions recueillies à Lentilly.

B. Giraud, 2 fr. — Ch. Duveau, 0 fr. 50. — Champagnon, 0 fr. 50. — P. Alagrolle, 0 fr. 50. — C. Berthier, 0 fr. 50. — J.-M. Gillet, 5 fr. — B. Silvestre, 0 fr. 50. — P. Mallon, 2 fr. — J.-C. Goultenoire, 1 fr. — C. Florin, 1 fr. — F. Dorgère, 1 fr. — Bancillon, 0 fr. 50. — Rosier, 0 fr. 50. — B. Dubost, 2 fr. — E. Mazuyer, 2 fr. — Sorliet, 2 fr. — J. Giraud, 0 fr. 50. — B. Gandollière, 0 fr. 50. — J.-B. Georges, 1 fr. — J.-M. Romand, 1 fr. — P. Gervais, 1 fr. — Dumas, 1 fr. — Petit-Jean, 1 fr. — Bouchard, 2 fr. — A. Pillard, 0 fr. 50. — Bonjour, 1 fr. — J.-A. Florin, 1 fr. — E. Chavaux, 0 fr. 50. — F. Joannès, 2 fr. — Bouchard, 1 fr. — P. Ceriziat, 1 fr. — Tholin, 1 fr. — Letaut, 0 fr. 50. — G. Bourroux, 1 fr. — J. Brun, 3 fr. — Soupat, 1 fr. — Poncet, 0 fr. 50. — Gillette, 1 fr. — Guichard, 1 fr. 50. — J. Fleury, 1 fr. 50. — J.-M. Cherblanc, 1 fr. 50. — Bailly, 0 fr. 50. — Florin, 0 fr. 50. — Prosper Cherblanc, 5 fr. — J. Bariot, 2 fr. — Pelosse, 0 fr. 50. — Albond, 0 fr. 50. — Vial, 0 fr. 50. — Veuve Pincaonon, 1 fr. — Lassalle, 1 fr. — Carret, 1 fr. — J.-B. Cozona, 5 fr. — Genin, 1 fr. — Gros (A.), 3 fr. — Game, 1 fr. — B. Bardin, 1 fr. — Pocachard, 1 fr. — Volay, 0 fr. 50. — Giraud (F.), 0 fr. 50. — J.-M. Rabut, 0 fr. 50. — Charbon, 1 fr. — L. Jacquier, 1 fr. — L. Jeantet, 2 fr. — J. Chatelus, 1 fr.

Souscriptions recueillies à Sourcieux.

J. Tholly, 5 fr. — L. Mazallon, 3 fr. — C. Benoît, 2 fr. — A. Raymond, 1 fr. — J. Mazallon, 2 fr. — J.-C. Bellissand, 1 fr. — G. Fèbre, 4 fr. — J.-M. Guinand, 3 fr. — A. Nové, 3 fr. — P. Sauge, 3 fr. — B. Mazallon, 1 fr. — Dubiet, 1 fr. — C. Marion, 1 fr. — Anonyme, 0 fr. 50. — J.-M. Perras, 1 fr. — F. Odet, 1 fr. — B. Marion, 1 fr. — A. Goulte, 3 fr. — J. Denoya, 2 fr. — Pin, 1 fr. — Policard, 1 fr. — Jame, 5 fr. — Guttet, 1 fr. — Crozier, 1 fr. — Dulour, 1 fr. — Desroches, 1 fr. — P. Mazallon, 1 fr. — P. Blanc, 1 fr. — A. Chabarlin, 0 fr. 50.

Mlle, 0 fr. 50. — P. Rozier, 1 fr. — Mollon, 1 fr. — A. Fouillet, 1 fr. — Mazallon, 1 fr. — Sadin, 1 fr. — Merlier, 1 fr. — Michallet, 1 fr. — J.-C. Delorme, 1 fr. — Sourdillon, 0 fr. 25. — P. Escoffier, 0 fr. 50. — C. Escoffier, 0 fr. 50. — Anonyme, 0 fr. 50. — Colliard, 1 fr. — C. Boisset, 1 fr. — Ferrière, 0 fr. 50. — Prost, 3 fr. — F. Mazard, 0 fr. 50. — J. Pagnieux, 1 fr. — C. Pelosse, 1 fr. — C. Aizement, 1 fr. — C. Vernay, 0 fr. 50. — C. Giraud, 1 fr. — Mollière, 3 fr. — Anonyme, 2 fr. — Jousselme, 2 fr. — J. Delorme, 0 fr. 50. — F. Delorme, 1 fr. 50. — Veuve Delorme, 2 fr. — C. Legal, 2 fr. — L. Dumas, 1 fr. — E. Aujal, 0 fr. 50. — Veuve Durel, née Pincaonon, 1 fr. — Madinier, 0 fr. 50. — Elie Nové, 2 fr. 50. — N. Berthucat, 1 fr. — Reyneaud, 0 fr. 50. — Ducreux, 2 fr. — J.-M. Planchet, 0 fr. 50. — De Saint-Jean (Félix), 1 fr.

Souscriptions recueillies à la Tour-de-Salvagny.

A. Prost, 5 fr. — C. Gaillard, 3 fr. — F. Pitiot, 2 fr. — Simonneau, 2 fr. — B. Bost, 3 fr. — Mallet, 2 fr. — Tran-chard, 1 fr. — P. Gay, 2 fr. — Meunier, 2 fr. — Colin, 2 fr. — E. Poncet, 5 fr. — Margeollet, 2 fr. — Taty, 2 fr. — Mougin-Rusand, 4 fr. — Chipier, 2 fr. — F. Bost, 3 fr.

Le comte de Chabanne, maire d'Eveux, 20 fr. — Potian, Fleurieux-sur-l'Arbresle, 0 fr. 50. — Jeomard, id. 0 fr. 50. — J.-P. Dénoyel, 0 fr. 50. — Veuve Alagrula, 0 fr. 50. — Mme Menu, 0 fr. 50.

Total, 678 fr. 25.

Liste de M. Bruchon, juge de paix.

MM. Bruchon, juge de paix à l'Arbresle, 5 fr. — Papillon, greffier, 2 fr. — Larbret, huissier, 2 fr. — Fichet, maire de l'Arbresle, 10 fr. — Dupozat, à Châtillon d'Azergues, 1 fr. — Vercherin, notaire, Lentilly, 5 fr. — Girin, notaire, Sain-Bel, 5 fr. — Delolme, entrepreneur, Lentilly, 3 fr. — Compagnie de Saint-Gobain à Saint-Pierre-la-Palud, 30 fr. — Mallet, Sain-Bel, 2 fr. — Total, 65 fr.

Bibliothèque du journal LE SOLDAT

VIENT DE PARAITRE :

PETIT MANUEL DE TOPOGRAPHIE

Par Paul LAGRANGE

Prix : 50 Centimes

Le Gérant : FÉLIX SANAOZE.

Il en résulte ceci, c'est qu'actuellement, il y a plus d'avocats que de causes à plaider, plus de médecins que de malades et plus d'apprentis sous-préfets que de sous-préfectures.

Les jeunes filles brevetées attendent par milliers des places d'institutrices.

Si vous voulez des chiffres officiels, je peux vous en fournir.

La Préfecture de la Seine dispose de 1054 places, et il y avait à la fin du premier trimestre de cette année plus de 63.000 demandes pour les occuper au cas de vacance.

Et, comme le dit très bien M. d'Estournelles, dans son étude à ce sujet, pendant que ces solliciteurs battent le pavé de la capitale sans rien faire, il arrive des commis étrangers qui travaillent à leur place, emportant ensuite chez eux les secrets de nos industries et la liste de nos clients.

La campagne manque complètement de bras, et dans un grand nombre de fabriques on ne trouve plus de bons ouvriers qui pourraient cependant gagner de belles journées.

Nous voulons tous être rentiers ou fonctionnaires, et si ces errements s'accroissent encore, la prospérité nationale pourrait être gravement compromise.

Association de Gymnastique de Lyon et du Rhône

Le cinquième concours annuel de l'Association départementale du Rhône aura lieu le dimanche, 26 septembre prochain, à Tarare, sous la présidence de M. Bouffier, sénateur du Rhône.

Le Comité local, président d'honneur, M. Bedin, maire de Tarare; secrétaire général, M. Magnin, s'occupe activement de sa tâche, puissamment aidé par le Comité de l'Association et la Commission technique.

La musique des mouvements d'ensemble a été confiée à l'excellent compositeur, M. E. Mazoyer; d'autre part, un superbe programme illustré est préparé par *Le Soldat*, et sera vendu au profit des Plaques Commémoratives et du monument Blandan.

Voici la composition du jury des concours: président, M. Perrin; secrétaire, M. Truchet, de St-Etienne; membres, MM. Blanchard, Galfione, Laurençon, Schaan, de St-Etienne; Perret, de Roanne; Delorme, de Charlieu; Herbaut, de Rive-de-Gier; Gauthier, de Bourg; Heussler et Eug. André, de Thizy; Sidler et Hegetschweiler (section suisse de Lyon); Bruchon, sous-lieutenant de réserve à Lyon, plus un adjudant et trois jurés pris à Tarare. Commission technique: MM. Lambrechts, Pellet et Surand. Commission exécutive de l'Association: MM. Chambard-Hénon, Gonin, Mermillon, Kœnig, Bédon, Ephantin, Terrier, Colomb, Cornu.

Reconnaissant les services rendus par notre groupement départemental, le Conseil général du Rhône, dans sa session d'août, a voté à l'Association une subvention de 400 francs. L'Association de Lyon et du Rhône saura redoubler d'efforts pour répondre à ce haut et bienveillant témoignage d'encouragement. Le Concours de Tarare en fournira prochainement une nouvelle et éclatante preuve.

FILS DE FRANCE

Nous détachons quelques strophes de la belle poésie dite, le 2 août dernier, au banquet offert, à Paris, à M. Laurier, ministre du Canada.

Frères, vous croyez donc à la mère patrie ?
Ce beau nom d'autrefois n'est donc pas mort pour vous ?
Une voix immortelle est en vous qui vous crie,
« Venez ! le sol de France à vos pas sera doux ! »

« Venez ! il est en moi de profondes tendresses
Pour les fils de mes fils très loin, si loin de moi !
Car je me sens pour eux en retard de caresses,
Et leur nom dans mon cœur jette un étrange émoi ! »

« Venez ! dans ma poussière il est un peu de cendre :
C'est la cendre des morts et ces morts sont à vous !
Ils ne peuvent monter, c'est à vous de descendre :
Les tombes des aïeux réclament vos genoux ! »

Lorsque le vent de terre au visage vous frôle ;
Lorsque, laissant au port votre navire ancré,
Enfin votre pied touche à notre vieille Gaule,
Rien ne vous clame-t-il : « Le sol, le sol sacré ! »

N'avez-vous pas au cœur un peu de nos souffrances ?
Rien ne vous saigne-t-il à votre droite, au flanc ?
Partagez-vous nos deuils et pour nos espérances
Ne donneriez-vous pas un peu de votre sang !

Lucien PATÉ.

L'INDUSTRIE FRANÇAISE

ET LA

Concurrence Étrangère

Il est pénible d'avoir à le constater : à part notre industrie textile, qui met quelque vigueur à lutter contre la concurrence étrangère, toutes nos grandes industries — celle du fer, celle du bois, comme celle des produits chimiques, etc. — font preuve d'une inertie dont il y a presque à désespérer de les voir sortir. L'activité qu'on pourrait appeler *inventive* ne leur manque pas ; ce qui leur fait défaut, c'est l'activité commerciale. Conçoit-on, par exemple, que la brasserie allemande n'est florissante que parce qu'un Français a inventé les machines à glace, qu'il n'a pu en faire adopter l'usage par nos brasseurs et que nos voisins, moins naïfs, ont sauté sur cette découverte comme sur une mine d'or ? Notre industrie textile seule, ou presque seule, s'est heureusement dégagée de l'esprit de routine dans lequel les autres restent encore enlisées. Espérons que le mouvement dont elle a pris la tête, que le *sursùm corda* dont elle a donné le signal se généralisera. Le salut de notre commerce d'exportation est à ce prix.

Les chiffres suivants, tirés du *Tableau du Commerce français* en 1896, publié, le mois dernier, par la direction générale des Douanes, sont caractéristiques de la prospérité relative de notre fabrication textile, comparée à l'état de langueur de nos autres fabrications.

Nos importations de « fils et tissus » ont été de 185,365,000 fr. et nos exportations de 732,776,000, soit une différence en notre faveur de plus de 542 millions.

Ajoutons que ces exportations représentent le 21 1/2 pour cent de nos exportations totales, qui se sont élevées à 3,837,147,000 francs (céréales et vins compris).

Si l'on prend en bloc les exportations de nos industries autres que celles des « fils et tissus », on trouve un chiffre de 2,152,541,000 francs, inférieur de plus de 272 millions au chiffre des importations étrangères.

Pour nos industries autres que l'industrie textile, combien en est-il qui pourraient relever le chiffre de leurs affaires, si elles étaient, comme cette dernière, organisées et dirigées dans un esprit moins routinier que celui dans lequel elles restent confinées ! Je prends la métallurgie, par exemple, et constate, d'après le rapport de deux de nos ingénieurs, MM. Petitjean et Guénot, publié par la « Commission des valeurs de douane », que « nos usines ne fabriquant pas les tôles épaisses de grande largeur, sont obligées d'aller les demander à l'étranger. C'est à peine — ajoute ce rapport — si elles peuvent rivaliser avec la concurrence étrangère pour les tôles minces de qualité exceptionnelle. » Cet exemple est assez significatif pour me dispenser d'en citer d'autres.

On peut dire, d'une façon générale, que celles de nos industries qui n'ont pas encore fléchi sous les coups de la concurrence, doivent uniquement leur force de résistance à un fait indépendant de leur organisation : à savoir qu'elles constituent en quelque sorte des spécialités auxquelles l'habileté, la dextérité et le bon goût de la main-d'œuvre française, dans toute l'acceptation de ce mot, assurent une supériorité que l'étranger ne peut atteindre. Telles sont les « plumes et parures », et les « fleurs artificielles » dont les exportations se sont élevées ensemble à 23 millions environ, en Angleterre, à une vingtaine de millions aux Etats-Unis.

Mais, pour revenir à mon sujet, à quoi tient la résistance, souvent victorieuse, que notre industrie textile oppose à la fabrication allemande, anglaise, américaine, suisse, etc... ?

Cela tient évidemment à ce qu'elle ne s'est pas renfermée, comme les autres, dans sa tour d'ivoire, qu'elle a marché avec le temps, qu'elle a suivi les goûts et les besoins de la clientèle, qu'elle s'est *commercialisée*, suivant la forte expression dont j'ai, précédemment, défini la signification. Mais cela tient aussi à ce qu'elle dispose, par elle-même et en propre, des capitaux considérables qu'elle emploie à améliorer son outillage, à perfectionner sa production, à s'implanter sur les marchés extérieurs, tandis que ces capitaux manquent aux autres industries, vis-à-vis desquelles ils se montrent craintifs à l'excès. Je ne parle pas des Sociétés minières, dont l'exploitation est souvent matière à spéculation, ni de l'industrie métallurgique, qui table sur l'excessive protection douanière dont elle bénéficie, pour s'assurer la possession exclusive de notre marché intérieur, et qui ne fait passer qu'en dernière ligne l'exploitation des marchés étrangers.

Je n'entends parler que des industries qui restent — pour ainsi dire — soumises au droit commun, c'est-à-dire sans autre protection que celle que leur procurent les tarifs douaniers appliqués à l'entrée, en France, des articles étrangers similaires à ceux qu'elles produisent, sans prime de sortie, ni autre avantage exceptionnel : celles du meuble, de la verrerie, de l'horlogerie, de la pelleterie, de la carrosserie, des produits chimiques, des articles dits de Paris, etc., etc.

Imagine-t-on l'impulsion qui leur aurait été donnée, si les centaines de millions qui ont été s'engouffrer, hors de France, dans des placements aventurés, avaient servi à les commanditer ? Pour ces industries si variées, il n'y a pas de relèvement à espérer tant que nos capitaux fuiront les entreprises productives pour s'engager dans des affaires de pure spéculation. De là, la nécessité de retirer ces capitaux, en France, par une meilleure organisation du crédit.

Le jour où ils se sentiront soutenus par le capital, en proportion de leurs moyens, nos fabricants, nos commerçants, nos exportateurs se départiront dans leurs opérations de leur étroitesse de vues et de leur pusillanimité, qu'ils prennent pour de la prudence et de la sagesse, et dont le résultat est de laisser le champ trop libre à l'envahissement de leurs concurrents.

C'est, en réalité, tout notre organisme industriel, commercial et même financier qu'il nous faut réformer. En ce moment, nous sommes en train de livrer à la concurrence étrangère, non seulement la place que nous occupons encore, pour quelques-uns de nos produits, sur les marchés étrangers, mais la même place de nos maisons. Pour continuer à procéder par les mêmes exemples, voici un fait singulièrement... démontré de la puissance des moyens d'action que les Allemands possèdent jusque chez nous et contre nous.

Il y a un an, un négociant de l'Amérique du Sud voulut entreprendre l'importation, en France et en Allemagne, des peaux d'agneaux du pays. Il fut abouché, à cet effet, par les soins officieux de notre consul et de notre ministère de commerce, avec une de nos maisons de commission. Le négociant américain fit alors un envoi de 20,000 peaux à cette maison française et, simultanément, un envoi égal à une maison allemande de Hambourg, avec laquelle il s'était entendu. L'année écoulée, les deux maisons lui adressèrent leur compte de vente. La première avait éprouvé tant de difficultés à vendre la marchandise et avait dû consentir à des prix si bas que l'opération se traduisait par une perte de 10 pour cent, à la charge de l'expéditeur. Plus active et mieux outillée, la maison allemande avait liquidé la même marchandise avec un bénéfice de 12 pour cent. Et c'est en cela que le fait est caractéristique : c'est en France même qu'elle en a trouvé le placement. Tout commentaire serait superflu.

Si, de l'ordre des faits, nous passons à celui des idées, nous trouvons le même désarroi. Chaque industrie veut être protégée, c'est entendu. Mais cela ne veut pas dire que chacune veuille la protection pour les autres. Nous voyons, dans les conseils supérieurs de la protection, les filateurs faire cause commune avec les éleveurs, les fabricants de fromages s'allier avec les maîtres de forges, les industries les plus diverses former une sorte de macédoine pour un pétitionnement commun.

Cela signifie-t-il que les industriels se félicitent de voir taxer les produits agricoles et que les agriculteurs se réjouissent des taxes qui frappent les produits manufacturés ? C'est le contraire qui est vrai. Les fabricants de peaux ouvrees ne veulent pas du tarif des peaux brutes ; les tisseurs de soie et leurs ouvriers repoussent tout droit sur les soies grèges, etc.

Ce ne sont pas seulement les industriels, qui, à titre privé,

se font les initiateurs de vœux contradictoires, ce sont parfois aussi des corps autorisés. Nous avons vu à peu de mois d'intervalle, la chambre de commerce du Havre patronner avec chaleur deux adresses au ministère ; ce n'étaient pas les mêmes signatures, mais c'était la même chambre. La première se plaignait, à juste raison et à bon droit, d'ailleurs, de ce que beaucoup de navires désertaient le Havre pour Anvers, où les marchandises étaient attirées par des tarifs avantageux sur les chemins de fer, et demandait des tarifs analogues de pénétration et de transit qui facilitassent l'entrée du continent par le Havre. La seconde adresse se plaignait de ce que le cabotage du Havre était ruiné par certains tarifs de pénétration récemment établis, et demandait qu'on les abolît tous. Armateurs caboteurs et armateurs au long cours prêchent ainsi chacun pour leur saint.

Mais que deviennent, dans cette discussion, les intérêts généraux de notre commerce extérieur ? On ne les envisage que par rapport à des intérêts particuliers ou locaux, et on arrive à ne rien résoudre.

Si quantité d'industriels et de commerçants français désertent peu à peu nos ports, s'ils envoient leurs produits par chemins de fer à Anvers ou à Hambourg, d'où on les exporte en Amérique, en Asie ou en Afrique, c'est d'abord par la raison que les tarifs des chemins de fer français sont moins élevés pour les transports à l'étranger, à distance égale, que pour les transports à l'intérieur ; c'est ensuite parce que le fret, dans les ports étrangers est de beaucoup inférieur à celui des ports français. En voici des exemples typiques :

Un industriel a dernièrement expédié, de Paris à Bordeaux, un wagon chargé de divers articles de serrurerie d'art. Le transport, par chemin de fer, lui a coûté près de 500 francs pour une distance de moins de 600 kilomètres. Pour un prix inférieur de moitié, ce même wagon aurait traversé toute l'Allemagne, soit plus de 1,500 kilomètres.

D'autre part, une tonne de marchandises, chargée à Bordeaux pour Hambourg, sur un navire français, coûte de 30 à 35 francs. Cette même tonne, chargée à Hambourg pour le Japon, coûte le même prix, et la distance est décuple.

Le simple bon sens suffit à indiquer que ces questions de tarifs de chemins de fer et de fret maritime sont connexes à celles de notre commerce extérieur. Il y a, dès lors, absurdité à prétendre les régler séparément, et surtout dans des idées divergentes.

Notre grand mal est que nous n'avons pas de politique commerciale déterminée. Nous allons de droite à gauche, en croyant pouvoir remédier, par des expédients de douane, à une crise économique qui n'est que le résultat d'une évolution générale. L'ancien ordre de choses sur lequel nous avons vécu, jusqu'à présent, devait fatalement être bouleversé par la vapeur, l'électricité, les progrès des machines, etc. Il n'a plus sa raison d'être. Les conditions des relations internationales se sont transformées et le système n'a pas changé. Malgré les droits de douane, les taxes et les surtaxes, tous les marchés tendent à se confondre, et les prix des marchandises à s'unifier et à être partout les mêmes.

Les nations modernes s'appliquent à se suffire à elles-mêmes.

Nous sommes entrés les premiers dans la voie protectionniste à outrance. Nous avons donné un exemple qui a été suivi. Aussi voyons-nous aujourd'hui l'Angleterre, abjurant ses vieilles doctrines libre-échangistes, se tourner vers le protectionnisme, accélérer son évolution et chercher à constituer, entre ses colonies et la métropole, une ligue douanière qui, bien qu'elle vise directement et spécialement la concurrence allemande, ne peut être pour nous qu'un nouveau danger. Nous voyons aussi les Etats-Unis dresser aux frontières de l'Amérique du Nord une barrière qui dépasse ce qu'on avait jusqu'ici imaginé de plus monstrueux.

C'est plus qu'une lutte, c'est une guerre industrielle qui s'engage entre tous les peuples producteurs et manufacturiers. Il en sortira un ordre de choses nouveau dont on n'aperçoit pas bien la forme, mais dont on peut dire sûrement qu'il restaurera, sur des bases nouvelles, les ruines qu'il aura laissées derrière lui.

Alors, seulement, nous verrons la fin de la situation actuelle qui se manifeste — ainsi que je l'écrivais, en commençant cette étude — ici, par des excès de production, là par des krachs financiers, ailleurs par des difficultés politiques, par des conflits aigus entre patrons et ouvriers, par un dangereux malaise social et des crises profondes.

Le vieil édifice s'écroule. Il ne suffit pas de le restaurer ; il faut le rebâtir. Pour cela, ramassons nos forces, réformons notre outillage, sortons de notre routine et refaisons notre éducation commerciale et industrielle.

(Le Journal.)

